

CHARTE



CERCLE DES NAGEURS DE NYON

Fondé en 1912

Case postale 1277 - CH 1260 Nyon

www.cnn-nyon.ch

CHARTRE DU CERCLE DES NAGEURS DE NYON

1. PORTRAIT

Dans la région de Nyon, le Cercle des Nageurs de Nyon (CNN), fondé en 1912, est un club important et connu de tous qui a pour but la pratique et le développement des sports aquatiques. Notre club se compose de trois sections :

- Natation
- Triathlon
- Water-polo

Chacune de ces dernières comprend une école visant à former les jeunes à la pratique du sport. Nous proposons ensuite diverses activités spécifiques allant du sport pour tous au sport de haut niveau.

Le Plan Alevin permet à la majorité des enfants de la région d'apprendre à nager et approfondir leurs bases de la natation. Il comprend également des cours privés à l'année.

Dans la mesure du possible, nous sommes ouverts au développement, au sein de notre club, d'autres sports en rapport avec le milieu aquatique.

Notre philosophie principale consiste à développer le sport pour tous les publics et encourager les jeunes et moins jeunes à sa pratique, quel que soit leur niveau de pratique. Pour se faire, nous organisons des cours et entraînements réguliers et encourageons nos membres à s'investir dans la vie locale et associative.

2. POLITIQUE SPORTIVE

Le plaisir du sport et du jeu est au cœur de nos activités. Notre objectif est d'atteindre une qualité hors pair dans les domaines de la formation et de l'entraînement notamment. Chacun de nos membres doit s'épanouir dans son sport et le pratiquer avec plaisir et envie. Ceux-ci participent aux entraînements dans la joie et la bonne humeur en fonction de leurs disponibilités personnelles, familiales ou professionnelles.

Nous essayons de tout mettre en œuvre pour le développement de la natation en général, par un appui logistique auprès des communes voulant construire de nouvelles infrastructures liées aux sports pratiqués au sein de notre club. Nous apportons également notre soutien à toutes activités voulant développer, promouvoir ou offrir des activités aquatiques (NyonRegion Trophy, sport scolaire facultatif, passeport vacances, etc.).

Dans nos différentes sections, nous encourageons également les athlètes désirant pratiquer la compétition. Nous voulons soutenir de façon optimale nos sportifs de haut niveau non seulement en leur proposant des entraîneurs qualifiés et des possibilités d'entraînements ciblées, mais aussi en leur permettant de participer avec succès à des compétitions régionales, nationales, voire internationales (selon les infrastructures disponibles).

L'interaction entre le sport populaire et le sport de haut niveau est très importante pour nous. Nous organisons régulièrement des courses internes, notamment entre des sportifs d'âges et de niveaux différents afin de faciliter les échanges d'expériences et les contacts.

Le CNN ne formera ni n'entraînera de nageur qui pourrait concourir sous les couleurs d'un autre club sportif où la discipline de la natation est pratiquée : le water-polo, le triathlon ou l'aquathlon (cette liste n'est pas exhaustive).

3. ETHIQUE

Notre club porte beaucoup d'importance au respect de l'art du sport et du comportement selon les principes figurant dans la "Charte d'éthique du sport" élaborée par Swiss Olympic (disponible sur www.swissolympic.ch et www.spiritofsport.ch), à savoir :

1. Traiter toutes les personnes de manière égale
2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social
3. Favoriser le partage des responsabilités
4. Respecter pleinement les sportifs et sportives au lieu de les surmener

5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement¹
6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel
7. S'opposer au dopage et aux toxicodépendances

4. MEMBRES

Nous sommes à l'écoute de toutes les personnes intéressées qui souhaitent pratiquer un ou plusieurs sports parmi ceux que nous proposons.

Nous acceptons des membres provenant de toutes les cultures, sans discrimination que ce soit au niveau du sexe, de l'âge, de la langue, de la situation sociale, des convictions religieuses, philosophiques ou politiques.

Notre préoccupation centrale consiste en l'épanouissement et l'encadrement de nos membres dans la pratique des sports que nous proposons. Nous désirons fidéliser durablement ceux-ci et les encourager à s'engager dans des actions de bénévolat. Chacun d'eux participe à la vie active du club et se met à disposition pour aider lors de manifestations.

Afin d'évaluer la satisfaction des membres quant au fonctionnement de notre club, nous réalisons périodiquement des sondages auprès de ces derniers.

5. PRESTATIONS DONT BENEFICIENT LES MEMBRES

Nos membres bénéficient de plusieurs avantages, selon la catégorie de membre à laquelle ils appartiennent.

5.1 Membres actifs des sections natation, triathlon et water-polo (dès 16 ans révolus)

- Carte piscine donnant accès annuellement à la piscine du Rocher et de Colovray
- Participation aux frais d'entraînements organisés par sa section
- Une licence de compétition (uniquement pour les groupes compétitions de la section natation)
- Une carte donnant accès à la piscine de Bassins (uniquement durant les jours et heures d'entraînements pour les personnes concernées)
- La possibilité de participer aux activités annexes et récréatives du club (courses internes, souper annuel, Paléo, etc.)
- Le droit de vote à l'Assemblée générale

5.2 Membres jeunesse des sections natation, triathlon et water-polo (moins de 16 ans)

- Carte piscine donnant accès annuellement à la piscine du Rocher et de Colovray
- Participation aux frais d'entraînements organisés par sa section
- Une licence de compétition (uniquement pour les groupes compétitions de la section natation)
- Une carte donnant accès à la piscine de Bassins (uniquement durant les jours et heures d'entraînements pour les personnes concernées)
- La possibilité de participer aux activités annexes et récréatives du club (courses internes, souper annuel, Paléo, etc.)

5.3 Membres passifs

- La possibilité de participer aux activités annexes et récréatives du club (courses internes, souper annuel, Paléo, etc.)

5.4 Membres d'Honneur

- Carte piscine donnant accès annuellement à la piscine du Rocher et de Colovray sur demande
- La possibilité de participer aux activités annexes et récréatives du club (courses internes, souper annuel, Paléo, etc.)
- Le droit de vote à l'Assemblée générale

¹ Nous incitons notamment nos membres à pratiquer le covoiturage ou la mobilité douce pour se rendre aux entraînements et compétitions.

5.5 Membres moniteurs

- Carte piscine donnant accès annuellement à la piscine du Rocher et de Colovray
- Participation du club aux frais de formation
- La possibilité de participer aux activités annexes et récréatives du club (courses internes, souper annuel, Paléo, etc.)
- Le droit de vote à l'Assemblée générale

5.6 Membres en congé

- Possibilité de rester membre durant la durée de son absence sans payer de cotisation, mais sans recevoir de carte piscine, ni d'autres prestations en retour.

6. POLITIQUE FINANCIERE

Notre club est une association à but non lucratif. Les éventuels excédants de produits réalisés sont ensuite réinvestis et réutilisés pour des activités et/ou projets des diverses sections, en privilégiant les jeunes. Les cotisations de nos membres doivent rester, dans la mesure du possible, à un prix abordable pour tous, afin de favoriser l'accès à la pratique pour le plus grand nombre.

7. DIRECTION

Nos principes de direction et d'organisation se fondent sur les directives des Statuts, de la Charte et sur les objectifs concrets liés aux sports proposés.

Le Comité est, au sein comme à l'extérieur du club, une autorité collégiale conjointe qui est responsable de la vie de ce dernier. Par souci d'efficacité, le Comité et les chefs techniques disposent de compétences larges afin de permettre au club de se développer et de proposer des activités et entraînements correspondant à la politique de celui-ci.

La Direction se compose principalement de bénévoles compétents et qualifiés disposants d'une expérience dans leur domaine d'activité. Lorsque le bénévolat a atteint ses limites, nous engageons, dans la mesure des possibilités financières, des personnes physiques ou morales qualifiées et expérimentées dans le cadre d'une activité à temps partiel ou complet et rémunérée comme telle.

7.1 Comité

Le Comité s'occupe de gérer les aspects courants du club afin de faire vivre ce dernier, le développer et répondre à ses principes.

Le Comité comprend plusieurs personnes énumérées dans les statuts et peut, à certaines périodes, convier d'autres personnes à ses réunions. En principe, un représentant des moniteurs est convié, avec le responsable du Plan Alevin, une à deux fois par saison.

Nous sommes ouverts à toute proposition et écoutons attentivement les remarques des membres du club.

Les membres du Comité ne paient pas de cotisations durant la durée de leur travail au sein de ce dernier. Après son activité au Comité, un membre est exempté de cotisations futures correspondant au nombre d'années passées au Comité (par exemple, une personne qui passe sept ans au Comité, sera exemptée de cotisation durant sept ans). Après dix ans en tant que membre du Comité, la personne concernée est membre du club sans cotisation aussi longtemps qu'elle le désire. Des cas particuliers peuvent être discutés en Comité.

7.2 Commissions techniques

Chaque section est composée d'une commission technique qui comprend au minimum :

- Un chef technique (chef de section)
- Une personne pour la gestion administrative/financière
- Une à deux personnes suppléantes

Les commissions se réunissent autant de fois que nécessaire et travaillent au bon fonctionnement de leur section.

Les membres ci-dessus de la Commission technique, au nombre de 4 maximum, sont exonérés de cotisation durant la durée de leur travail au sein de cette dernière. D'autres membres peuvent faire partie de la commission technique, mais ils devront payer leur cotisation comme tout autre membre. Des cas spéciaux peuvent être étudiés par le Comité.

7.3 Moniteurs et entraîneurs

Une de nos priorités est d'avoir des entraîneurs et moniteurs qualifiés et compétents afin de former les jeunes et d'encadrer nos membres lors des entraînements et compétitions.

Nous encourageons fortement qu'ils suivent diverses formations et contrôlons régulièrement que les formations basiques au niveau de la sécurité (brevet de sauvetage, etc.) soient encore valables.

En cas de nécessité, nous engageons, dans la mesure des possibilités financières, des personnes qualifiées et expérimentées dans le cadre d'une activité à temps partiel ou complet et rémunérée comme telle.

Pour les moniteurs et entraîneurs, un fichier comprenant toutes les règles les concernant est disponible ('*Guide des entraîneurs et moniteurs*') et constitue la base pour la gestion de ces derniers. Le Comité est seul compétent quant à la gestion et l'application de ce guide.

7.4 Matériel

Le club met à disposition de ses membres du matériel de formation et d'entraînement. Celui-ci doit être traité avec soin et respect ; après son utilisation, il doit également être nettoyé et rangé de manière ordonnée.

En cas de dégât, et selon les circonstances, le membre en cause pourra être amené à rembourser le matériel endommagé.

Ces principes s'appliquent également pour le matériel que le club utilise sans en être propriétaire.

7.5 Véhicules et déplacements

Chaque membre doit respecter les véhicules utilisés pour les besoins du club. Ces derniers doivent être rendus en bon état et sans déprédation. Avant de restituer le bus, les chauffeurs sont responsables de ces aspects.

Pour les bus du club, un fichier comprenant toutes les règles les concernant est existant ('*Règlement d'utilisation des bus du CNN*') et constitue la base pour leur utilisation. Le Comité est seul compétent quant à la gestion et l'application de ce guide.

En aucun cas, le club ne participera au paiement d'une amende engendrée par une négligence ou faute du chauffeur. En cas d'accident, le club se réserve le droit de se retourner contre celui-ci en cas de faute grave.

Lors d'un déplacement officiel du club (entraînements, compétitions, etc.) avec des véhicules, les aspects suivants s'appliquent :

- L'heure de rendez-vous est précise. Le chauffeur n'attendra pas un athlète retardataire et ce dernier devra ensuite se rendre par ses propres moyens au lieu de la compétition/de l'entraînement/du camp. En cas de problème grave, la personne doit appeler le chauffeur ou responsable de cette journée afin de l'informer.
- Pour les mineurs : lors du retour à Nyon, ils seront informés qu'ils doivent appeler leurs parents pour que ceux-ci viennent les chercher. Si, quinze minutes après l'heure prévue, les parents ne sont toujours pas présents, le chauffeur ainsi que le club, ne sont plus responsables des enfants et aucun entraîneur/accompagnant n'est obligé d'attendre avec ces derniers que leurs parents arrivent. En cas de récurrence, les enfants ne pourront plus bénéficier des transports en commun organisés par le club.

7.6 Sponsors

Pour le sponsoring, un fichier comprenant toutes les règles concernant cet aspect est existant ('*Guide sur le sponsoring*') et constitue la base pour la gestion et recherche de sponsors. Le Comité est seul compétent quant à la gestion et l'application de ce guide.

7.7 Equipements

Chaque membre doit obligatoirement porter les habits aux couleurs du club lors d'une compétition à laquelle il participe avec ce dernier. En cas de non-respect de cette règle, le Comité se réserve le droit d'avertir un membre et, en cas de récurrence, d'exclure celui-ci.

Afin de véhiculer une bonne image du club, chaque membre porte avec fierté ses équipements et a un comportement loyal, respectueux et fair-play.

Pour les équipements, un fichier comprenant toutes les règles concernant cet aspect est existant ('*Guide sur les équipements*') et constitue la base pour la réalisation de ces derniers. Le Comité est seul compétent quant à la gestion et l'application de ce guide.

7.8 Divers

Des cas spéciaux ou exceptions ponctuels, tant au niveau de l'organisation générale, que du paiement des cotisations ou autres, peuvent être étudiés par le Comité.

8. COMPORTEMENT

8.1 Général

Tout membre du club doit se comporter d'une manière exemplaire vis-à-vis de tous, à savoir notamment envers ses camarades de club, tout membre d'un autre club ou envers le public.

8.2 Lors des entraînements

Chaque membre s'entraîne avec le club en respectant le rythme, la vitesse et la force de ses compagnons d'entraînement. Il se comporte de manière exemplaire, notamment dans les lignes d'eau et favorise une circulation fluide dans ces dernières. Le programme d'entraînement est respecté, notamment en ce qui concerne les temps de pause et le suivi des séries préparées par l'entraîneur.

9. COURSES INTERNES

Des courses internes sont organisées par le club, comme la Jetée-des-Bains ou la Traversée du Lac Nernier-Nyon. Ces dernières ont lieu annuellement et sont réservées aux membres du club.

Pour ces courses, un fichier comprenant toutes les règles les concernant est existant ('*Règlement des courses internes*') et constitue la base pour la gestion de ces dernières. Le Comité est seul compétent quant à la gestion et l'application de ce guide.

10. COMMUNICATION

Nous mettons tout en œuvre pour que nos membres soient au courant de la vie du club, que ce soit au niveau sportif ou décisionnel.

Pour ce faire et dans la mesure du possible, nous mettons à jour régulièrement les pages de notre site internet et désirons qu'elles restent dynamiques. Un espace membre existe sur le site et permet à chacun, selon son niveau d'accès, de se procurer divers documents utiles (Procès-verbaux des Assemblées générales, Charte, Statuts, Guides, Règlements, etc.).

Si nos moyens humains et financiers le permettent, nous réalisons également périodiquement un bulletin du club qui est envoyé à tous les membres et sociétés amies.

Il est important que chaque section parle de ses résultats sportifs dans la presse locale ou régionale, afin que la population soit au courant de la vie de notre club.

11. AFFILIATION

Afin d'atteindre nos objectifs, nous travaillons avec d'autres associations ou organisations œuvrant dans des domaines proches du nôtre.

Nous sommes notamment membres et collaborons activement avec les associations suivantes :

- Fédération Suisse de Natation
- Swiss Triathlon
- Jeunesse & Sport
- Région Suisse Romande

- Association Cantonale Vaudoise de Natation
- Association des Sociétés Sportives Nyonnaises
- Union des Sociétés Nyonnaises
- Schwimmsport.ch
- Swiss Olympic

12. MODIFICATIONS ET VALIDITE DE LA CHARTE

La Charte du Cercle des Nageurs de Nyon peut être modifiée par le Comité en respectant un préavis de 30 jours avant l'entrée en vigueur (art. 3 des Statuts).

Le principe d'une Charte a été accepté par l'Assemblée générale du 24 novembre 2010.

La présente Charte a été approuvée par le Comité du 11 octobre 2016 et est en vigueur pour une durée indéterminée.

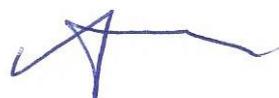
Pour le Comité du Cercle des Nageurs de Nyon,

Le Président



Christian Gaille

Le Président d'honneur



André ROSE